



Procès Verbal de la réunion de comité du 4 octobre 2001

Présents :

M. BUCHE (Président), MM. STRIBY, ARTHUS, PETITDIDIER (Vice-Présidents),
M. DUPAS (Secrétaire Général), Mme THEVENON (Secrétaire Adjointe) M. KERIHUEL (Trésorier)
M. MEDARD-RINGUET (Trésorier Adjoint) Mme CHOISY, MM. BRASSAT-LAPEYRIERE, CESSOT,
DEPOUX, GOUBIE, HERMEL, KLEIN, LE MAGNAN, METANS, MICHEL, PILARD, RAMADE,
ROSHARDT, SCHWARTZ (Membres)

Absents excusés : MM. COSTE, DE CLERCQ, EYMAR-DAUPHIN,

Le Président ouvre la séance à 10h15.

I – Communications entre élus

A la demande des membres du comité, le Président propose que nous débutions la réunion entre élus et que vers 11h30, les directeurs et Madame BILLAUT nous rejoignent.

Le Président donne quelques informations sur les nouveaux postes.

- **M. de VAUGELAS : Directeur des Ressources Humaines et des Finances**
52 ans – Marié 4 enfants
Il avait été reçu par MM. BUCHE, GOUBIE et MEDARD-RINGUET et il avait fait l'unanimité. Il a une formation en droit (DESS de droit). Il est diplômé de Science Po. Il parle anglais.
Sa première mission sera de réaliser un audit intérieur sur le fonctionnement de la SCC.
Il a déjà reçu tous les chefs de service.
Son souhait : faire naître au sein de la SCC un état d'esprit comparable à celui d'une entreprise privée.
Un premier constat : la SCC est envahie par le papier.
- **M. VARLET : Directeur des Relations Institutionnelles et des Relations Extérieures**
Il a démissionné du comité et est en fonctions depuis le 1^{er} octobre, mais, il avait déjà traité quelques dossiers avant son arrivée officielle.
Il a travaillé à la formation de préparation au Certificat de Capacité pour les éleveurs. Une réunion a été organisée afin de présenter le QCM préparé par l'UMES. La SCC a été officiellement reconnue comme organisme habilité pour les formations des éleveurs.
La première session aura lieu les 8, 9 et 10 décembre 2001 à la SCC. Ces formations nécessiteront quelques investissements :
 - sonorisation qui pourra être utilisée lors des réunions de comité,
 - matériel de rétro projectionChaque session pourra accueillir 60 à 70 personnes.
Des formations seront également organisées par les sociétés canines régionales mais seront exclusivement animées par l'UMES.

Beaucoup de questions sont alors posées à propos de ces formations.

Le contenu de cette formation :

- le chien
- son élevage
- les installations.

Il est rappelé que **tous les éleveurs qui produisent au moins deux portées sur une année doivent être titulaires de ce certificat de capacité.**

Coût de cette formation : 30 €

Plus deux livres expédiés aux personnes inscrites : 18 €

- Guide l'élevage canin
- Secourisme animalier

Sont exemptés de la formation :

- les juges
- les experts-confirmateurs
- les personnes titulaires du Brevet de Moniteur en Education Canine du 2^{ème} degré.

Un diplôme va leur être délivré et ils devront le transmettre à la Préfecture de leur département.

Ils recevront également une nouvelle carte de juge (format carte de crédit).

A qui est destinée cette formation ?

- Aux éleveurs qui ont demandé un affixe depuis le 1^{er} janvier 2001 et à tous ceux qui vont en demander (Montant de la formation compris dans le prix de l'affixe)
- Aux anciens éleveurs amateurs titulaires ou non d'un affixe.

En ce qui concerne les éleveurs professionnels, le contrôle sera réalisé par la Direction Départementale. Il apparaît donc intéressant pour les éleveurs non titulaires d'un affixe, d'en demander un. Ceci permettra une meilleure tracabilité de l'élevage dans notre pays.

Dates prévisionnelles de stage à la SCC :

- 7, 8 et 9 décembre 2001
- 18, 19 et 20 janvier 2002

Obligations des Régionales ou Associations de races qui souhaitent organiser une formation :

- Prévoir une salle capable d'accueillir 60 à 70 personnes
- Prévoir un hôtel pour l'hébergement des intervenants, des participants.

Une lettre circulaire expliquant en détail l'organisation de ces formations va être envoyée aux Associations de Races et aux Sociétés Canines Régionales.

M. MICHEL avait demandé au Ministère de l'Agriculture que les deux portées devaient être produites pendant trois années consécutives avant d'appliquer l'obligation du certificat de capacité. Il craint que la production des éleveurs amateurs ne soit réduite de moitié à cause de cette contrainte de Certificat de Capacité à partir de deux portées. Mais nous ne pouvons que mettre en application la nouvelle loi puisque le Ministère de l'Agriculture a refusé de suivre ma proposition.

M. BUCHE annonce qu'un projet de création d'une Fédération des Eleveurs de chiens inscrits au LOF est à l'étude. Cette association serait un membre correspondant de la SCC. Elle éditerait un annuaire des éleveurs de chiens LOF.

- **Brigitte FORMONT : Directrice Développement et Communication**

Elle se charge de la communication et du développement autour des grands événements.

- **S. MIGLIANO**

Assistante des trois Directeurs et du Président.

L'embauche de S. MIGLIANO n'augmente pas l'effectif de la SCC. Cette embauche fait suite à un licenciement récent.

Le principal problème de la SCC est avant tout dû à un manque de flexibilité du personnel et des horaires peu adaptés. Il est envisagé de faire appel au volontariat auprès du personnel pour l'organisation de l'exposition de Championnat de la SCC au Bourget les 9, 10 et 11 novembre.

M. BUCHE précise que pour assainir nos finances nous devons avant tout réaliser d'importantes économies en interne en réduisant nos frais de fonctionnement.

M. GOUBIE précise que les membres du comité peuvent s'investir davantage dans les manifestations organisées par le SCC (exposition de Championnat, Salon de l'Agriculture.....)

M. ROSHARDT est tout à fait d'accord mais encore faudrait-il préciser ce que chacun doit faire.

M. PILARD est surpris que le dernier compte rendu de comité ne reprenne pas l'intégralité de la discussion relative aux heures supplémentaires du personnel de la SCC.

M. BUCHE précise qu'il n'a pas souhaité maintenir cette partie du compte rendu. L'essentiel à ses yeux est que nous ayons déjà travaillé sur ce sujet.

M. GOUBIE ajoutant que ceci fait l'objet de négociations avec les partenaires sociaux puis au cas par cas avec les intéressés.

M. PILARD fait une observation sur les délégations de signature. Une discussion s'engage.

M. BUCHE déclare qu'il est indispensable qu'un permanent de la SCC ait la signature car les membres du comité ne sont pas toujours disponibles en cas d'urgence. Il est décidé d'accorder la signature à M. de VAUGELAS.

M. PILARD, à nouveau, souhaite savoir si l'engagement que nous avons pris avait été respecté au niveau des salaires des nouveaux embauchés. M. BUCHE précise que le cumul des salaires (charges comprises) des trois nouveaux directeurs est légèrement inférieur au cumul des salaires des deux directeurs démissionnaires.

M. BUCHE informe le comité que M. de VAUGELAS est un peu inquiet au sujet du déséquilibre entre nos charges et nos recettes.

Certes, la SCC n'est pas en faillite mais nous devons impérativement réagir pour les comptes annuels soient sains.

Les recettes du fichier central ont beaucoup baissé en 2001 au premier semestre. Ceci est avant dû à la baisse significative des commandes de carnets de tatouages (- 40 %). En effet les tatoueurs et vétérinaires avaient fait des stocks de cartes à trois lettres et trois chiffres au cours du second semestre 2000 et n'ont pas encore passé de commandes des nouvelles cartes.

M. ARTHUS souhaite savoir s'il est envisageable qu'un recrutement soit fait avec des personnes de province. M. BUCHE est tout à fait d'accord mais le coût de la vie est nettement plus élevé en région parisienne et les salaires en conséquence.

M. GOUBIE annonce qu'il a négocié avec le Comité d'Etablissement la date d'application de la prochaine augmentation de salaire du personnel de la SCC. Elle interviendra au 1^{er} décembre.

Il ajoute que le personnel souhaite le développement de la mobilité interne et de la polyvalence.

M. MICHEL souhaiterait que les prochaines réunions de comité soient programmées le mercredi, jour de non chasse.

M. BUCHE annonce les dates prévisionnelles pour le comité et les commissions :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - Commission de discipline | 30 octobre |
| - Commission des finances | 22 novembre matin |
| - Commission des juges et du LOF | 22 novembre après-midi |
| - Réunion de comité | 5 décembre |

Le Président annonce qu'à l'occasion du Salon de l'Agriculture qui se déroulera du 23 février au 3 mars 2002, la SCC disposera d'une superficie totale de 3000 m² et d'un accès à une carrière pour les présentations. Il y aura des frais d'organisation ainsi que des frais de parking.

Projet :

Création d'un titre de Lauréat du Concours Agricole pour les géniteurs.

Il faut faire reconnaître ce titre par décret et démontrera notre implication dans la sélection des races canines.

A l'issue de cette réunion entre élus, le président invite les nouveaux embauchés à nous rejoindre. Chaque membre du comité se présente aux quatre nouveaux salariés.

II – Communications du président

- **Game Fair :**
Game Fair a entrepris une procédure à l'encontre de la SCC et de Masterfood Unisabi.
Les conclusions ont été déposées par Maître SERGENT.
- **Compte rendu de la dernière réunion**
Le Président remercie le secrétaire et demande aux membres du comité s'ils sont d'accord pour que dorénavant la même procédure soit appliquée pour l'approbation des comptes rendus. Les remarques devront être transmises au président dans un délai de trois semaines après l'expédition.
Ils sont désormais consultables sur le site de la SCC dès qu'il ont été approuvés par les membres du comité. De plus, cette nouvelle organisation permet une application plus rapide des décisions prises et de leur publication.
Au sujet de la ROCF, Madame CHOISY préconise que la liste des nouveaux affixes soit triée par races et non en fonction des noms des éleveurs.
M. VARLET est chargé de vérifier la faisabilité afin que dans la prochaine édition la liste soit publiée ainsi.
- **COMEXPO**
Comme annoncé au début de la réunion, la SCC disposera d'une superficie de 3000 m² lors du Salon de l'Agriculture.
En plus des chiens de troupeau et de chasse, il pourrait être envisagé de présenter l'ensemble des races.
- **Contrôles de filiation Labogena**
Il faut rester prudent quant aux résultats. La fiabilité à 100 % n'est pas démontrée.

Les scientifiques admettent que ces contrôles sont plus faciles chez les chevaux et bovins, races où il existe moins de variétés que chez le chien.

Le comité, à l'unanimité, pense que Labogena doit réagir et que la SCC doit l'impliquer davantage pour trouver une solution. La crédibilité de ce laboratoire en dépend.

M. PILARD souhaiterait que le comité puisse disposer de l'ensemble des résultats des contrôles déjà réalisés à ce jour.

La SCC est de plus en plus sollicitée par des éleveurs qui dans le doute demandent que des contrôles de filiation soient effectués sur leurs portées. Le comité de la SCC est favorable à ces demandes mais ce cas précis, les éleveurs doivent se mettre directement en rapport avec Labogena.

- **Dossier ADDIAPC**
Le Président a souhaité transmettre une copie du dossier relatif à l'ADDIAPC aux membres du comité pour information. On ne peut empêcher la création d'amicales. Elles doivent avoir un but différent de celui des clubs affiliés.
M. MICHEL souhaite que la SCC prépare un mémoire afin de rappeler que le Conseil d'Etat a déjà reconnu à plusieurs reprises la situation de monopole de la SCC. Il ne peut y avoir qu'un service public.
Les membres du comité sont, à l'unanimité, surpris de constater que ces amicales comptent parmi leurs sympathisants des juges, des membres de comités.
M. STRIBY souhaite que l'on réagisse afin de ne pas autoriser les distributions de bulletins d'adhésions lors des expositions. Il a également été consterné d'apprendre que ces amicales avaient pu avoir pignon sur rue dans des expositions canines et tenir un stand, et, de plus, avaient obtenu un soutien de la part du président de ces sociétés organisatrices.

Un courrier va être envoyé aux présidents de fédérations et sociétés canines régionales pour leur rappeler que seuls les clubs affiliés à la SCC doivent pouvoir tenir un stand de race lors des expositions et différentes manifestations patronnées par la SCC.

- Article du TIME
Le Président avait envoyé une copie d'un article paru dans le TIME et relatif à l'élevage du chien. Cet article doit nous faire réfléchir et toute société canine peut se sentir concernée par ces écrits même si tout ce qui est dit n'est peut-être pas exact.
- Déjeuner de presse
Un déjeuner de presse a été organisé la semaine dernière à la SCC afin de présenter la nouvelle équipe et d'annoncer la future exposition de Championnat du Bourget. Une quinzaine de journalistes avaient fait le déplacement et ont été des interlocuteurs attentifs et intéressés par la nouvelle orientation prise par la SCC.
Brigitte FORMONT a préparé un bon dossier de presse pour l'exposition de Championnat du Bourget 2001. Celui-ci a été envoyé à près de 140 spécialistes et nous avons déjà enregistré à ce jour quelques retombées prometteuses.

III – Approbations des comptes rendus des Commissions

- Réunion de la CNEA du 29 mai 2001
Compte-rendu approuvé dans l'état
- Réunion de la CNEA du 11 août 2001
Modifier la phrase relative aux frais de déplacement des juges. Le forfait applicable dès le 1^{er} janvier 2002 sera déterminé par la Commission des Finances de la SCC lors de sa prochaine réunion.
Le reste du compte-rendu est approuvé
- Extrait de la commission de Zootechnie
Formation des élèves juges prévue à la SCC les 18, 19 et 20 avril 2002.
Point N° 4 : Accord à l'unanimité.
Point N° 5 : Accord à l'unanimité
Point N° 7 : Accord à l'unanimité
Point N° 9 : Accord à l'unanimité – Date d'application : 1^{er} janvier 2002
Point N° 10 : Accord à l'unanimité pour :
 - Points de non confirmation des Chiens Pyrénéens
 - Points de non confirmation du Dalmatien
 - Points de non confirmation du Jack Russel
 - Points de non confirmation des terriers de type Bull
 - Points de non confirmation du Rottweiler

En ce qui concerne les points de non confirmation du labrador, le club est invité à se rapprocher du Pr. TRIQUET afin de mieux définir la tâche blanche discrète à l'extrémité des membres.

Pour le Dalmatien, le comité souhaite que les résultats des dépistages des tares soit intégrés dans la grille de cotation des géniteurs et non inscrits sur le pedigree.

- Relations entre les Sociétés Canines Régionales et les Clubs d'Utilisation
M. ROSHARDT a souhaité que ce point soit mis à l'ordre du jour car avec la mise en application de la loi du 6 janvier, les clubs non affiliés à une SC régionale ne peuvent plus fonctionner.
Il existe des problèmes relationnels entre les clubs d'utilisation en place ou qui souhaitent se créer et les sociétés canines régionales. Beaucoup de problèmes non traités au niveau régional remontent jusqu'à la CUN ou sur le bureau du président de la SCC.
Il faut se souvenir que le SCC n'a pas la maîtrise des membres des sociétés canines régionales.
Pour redéfinir les principes de fonctionnement entre les clubs d'utilisation, les CUR, la CUN et la SCC un groupe de travail est créé, il se compose de MM. SCHWARTZ – PETITDIDIER – MORBELLI – ROSHARDT – EYMAR-DAUPHIN et DUPAS. Ils devront présenter leur étude lors de la prochaine réunion de comité fixée au 5.12.01.

IV – Règlements généraux

Mme THEVENON et M. HERMEL vont organiser une réunion avec Mme BILLAUT et M. de VAUGELAS afin de faire le point sur la rédaction des règlements généraux. Avant de les diffuser dans leur nouvelle version, ils seront soumis à un juriste qui vérifiera que les différents articles sont bien cohérents.

V – Exposition de Championnat 2001

Jury du ring d'honneur

6 ^{ème} Groupe	M. GENICHON
5 ^{ème} Groupe	M. JANICOT
7 ^{ème} Groupe	M. RIVA
10 ^{ème} Groupe	M. BESSON
2 ^{ème} Groupe	M. MANSENCAL
3 ^{ème} Groupe	Mme BRESTECHER
1 ^{er} Groupe	Mme MULLER
8 ^{ème} Groupe	Mme RICHARD
9 ^{ème} Groupe	Mme MACH
4 ^{ème} Groupe	M. DEPOUX
Meilleur sujet de l'exposition	M. STRIBY

Il n'y aura pas de désignation du meilleur chien de chaque jour, les 10 meilleurs de groupe seront présents le dimanche sur le ring d'honneur. La SCC prendra en charge l'hébergement des lauréats du vendredi et du samedi.

Brigitte FORMONT qui, depuis son arrivée, a essentiellement travaillé à l'organisation de cette manifestation, nous fait un exposé détaillé qui porte sur :

- Définition et objectifs de cette exposition
- Ecueils
- Points positifs
- Budget
- Conclusions

A ce jour, le budget prévisionnel fait ressortir un déficit assez important mais il semble que les recettes aient été quelque peu sous estimées.

A l'unanimité, les membres du comité soulignent l'excellent travail fourni par Brigitte FORMONT et la qualité de sa présentation parfaitement claire, mais souhaitent un équilibre financier de la manifestation, indispensable au bon fonctionnement de notre fédération..

M. PILARD souhaite que la SCC remercie toutes les personnes qui ont beaucoup travaillé à la réussite de Longchamp. Tous les membres du comité sont d'accord pour reconnaître que tous ces bénévoles ont fourni un très bon travail.

M. PILARD s'étonne que les changements de lieu et de dates des expositions organisées par la SCC n'aient pas fait l'objet d'une discussion au sein du comité.

M. BUCHE rappelle que c'est le comité qui a donné son accord pour ces modifications tant pour l'exposition de Championnat 2001 que pour l'Européenne de 2002.

Afin de réduire les dépenses pour les expositions de championnat, il serait nécessaire que certains clubs de race se montrent plus raisonnables dans le choix de leurs juges.

Tenue des juges :

- Femmes : tailleur foncé avec chemisier blanc et le cadeau sera un foulard en soie
- Hommes : blazer bleu marine, pantalon gris et chemise blanche. Le cadeau sera une cravate avec un nouveau dessin.

Jugements :

Afin d'offrir un maximum d'animation aux visiteurs, tous les jugements seront obligatoirement interrompus durant le déjeuner de 12h15 à 13h45.

Beaucoup de clubs ont déjà répondu favorablement pour le village des races (près de 60). Le projet de classement des stands de race est abandonné. Chaque club participant recevra un souvenir.

Deux réunions de présentation de l'exposition de Championnat vont être organisées par Brigitte FORMONT à l'intention du personnel de la SCC. Les salariés qui le souhaitent pourront faire acte de candidature de manière spontanée et désintéressée pour aider le comité dans l'organisation durant les trois jours au parc des expositions du Bourget.

M. GOUBIE souhaite qu'une entrée gratuite soit offerte à chaque membre du personnel.

M. DUPAS demande s'il est toujours d'actualité de faire appel à des bénévoles des sociétés canines voisines. Un point précis des postes non pourvus à ce jour sera réalisé par B. FORMONT et A. VARLET. Ensuite, une circulaire sera envoyée aux sociétés canines régionales voisines.

VI – Exposition Européenne 2002

M. BUCHE rappelle que l'exposition de Championnat de novembre servira de répétition pour l'europeenne. Il ne faut donc pas s'inquiéter.

Le routage des feuilles (30000 exemplaires) est prévu d'ici dix jours.

M. STRIBY annonce que la Section Europe de la FCI se réunira pour la première fois à l'occasion de l'exposition Européenne. Cette réunion aura lieu le 11 avril 2002 et devrait regrouper près de 80 personnes.

Il faut donc prévoir :

- un budget
- un repas
- la visite de Paris
- la visite des locaux de la SCC
- l'hébergement (30 à 40 chambres).

La cotisation unique pour cette section Europe a été fixée à 100 € par pays.

VII – Questions diverses

- **Assemblée Générale**

Elle aura lieu le mercredi 15 mai 2002. Afin de rendre ce moment plus convivial, le comité souhaite modifier l'organisation.

Le matin à partir de 10h30 : Tribune libre « Fonctionnement administratif de nos associations affiliées »

12h30 : Buffet avec les membres du comité qui se seront réunis le matin durant la tribune libre.

14h30 : Assemblée Générale

- **Résultats de travail et engagements en classe travail**

Certaines épreuves ne sont pas reconnues dans tous les pays d'où une certaine difficulté pour accepter les engagements en classe travail.

Dans le nouveau règlement des expositions qui sera édité pour mise en application au 1^{er} janvier 2002, il faudra préciser que sont acceptées toutes les récompenses reconnues par la FCI.

Mme BILLAUT et M. VARLET se chargeront de rédiger ce nouveau paragraphe du règlement des expositions avec attribution du CACS ou du CACIB.

En ce qui concerne les Nationales d'Élevage ou Régionales d'Élevage, le club de race peut admettre les récompenses qu'il souhaite.

- **Nouveau carnet de juge**

La maquette préparée par Cedia est acceptée sous réserve des modifications ci-dessous :

- mettre la traduction anglaise des différentes parties du corps
- mettre dans l'ordre : CACS – RCACS – CACIB – RCACIB
- mettre le prénom avant le nom pour le juge

Ces nouvelles feuilles qui devaient être testées pour les expositions d'ARRAS et MONTPELLIER pourront, dès le 1^{er} janvier 2002 être utilisées par les organisateurs qui le souhaitent.

Les cartons de couleurs (rouge, bleu, vert et jaune) ainsi que les Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, et les Insuffisants ne devront plus être utilisés avec ces nouveaux carnets de juges.

Seuls les cartons CACS – RCACS – CACIB – RCACIB continueront à être utilisés.

Les organisateurs qui disposent d'un stock important d'anciens carnets de juges pourront continuer à les utiliser jusqu'à épuisement de ce stock.

- **Délivrance d'un affixe**

L'affixe permet une meilleure traçabilité de nos élevages. Pour faciliter au maximum les formalités de demande d'attribution, elles seront désormais adressées directement à la SCC sans transiter, pour accord, par le club de race. A réception, la SCC effectuera les mêmes opérations de vérifications qu'auparavant. Ensuite un courrier d'information sera envoyé au club qui disposera de deux semaines pour émettre un avis motivé en cas d'objection.

- **Cahier des charges pour les expositions internationales**

M. STRIBY a remis à chaque membre du comité un projet de cahier des charges préparé par lui-même et M. DUPAS. M. BUCHE souhaite que celui-ci soit d'abord soumis à l'avis des membres de la commission des expositions afin de pouvoir être entériné lors de la prochaine réunion de comité.

- **Calendrier des expositions 2002 et des CACIB 2003**

- M. HERMEL demande que le CACS de la Rochelle qui avait été refusé du fait que le même jour il y avait déjà cinq expositions, puisse se positionner sur une autre date (19 et 20 mai 2002). Accord du comité.

- M. HERMEL demande si la SCC a revu sa position au sujet du projet de CACIB à Evian en 2003. Le comité confirme sa décision entérinée lors de la réunion du 4 juillet qui s'appuie sur une demande de la Société Canine Rhône Alpes. M. STRIBY, Président de la Commission des Expositions, est chargé de ce dossier.

- **Tarifs pour la CUN à compter du 1^{er} janvier 2002**

La CUN a transmis ses nouveaux tarifs :

- Licence : 13 €
- Redevance concours : 1,5 €
- Inscriptions concours : 15 €

- Propositions de M. GOUBIE

- Mettre à disposition des membres du personnel de la SCC qui le souhaitent des exemplaires de la ROCF – Accord du comité.
- Mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de comité : Proposition de cooptation en remplacement de M. VARLET démissionnaire.
- Pour l'édition de l'ensemble des standards prévoir une photo pour les illustrer. Utiliser les photos des vainqueurs de CACIB de l'exposition de Championnat de novembre 2001. Ajouter les points de non confirmation aux standards.

- M. ROSHARDT informe le comité qu'un arrêté concernant le dressage des chiens est à la signature. Il prévoit que les Clubs d'Utilisations et les Associations (bénévoles ou professionnelles) puissent être contrôlées. Ceci entraîne une licence pour chaque club et association. La SCC devrait donc contrôler les associations professionnelles. Une question se pose : la SCC peut-elle avoir comme membre correspondant un ou des syndicats d'éleveurs professionnels ?

Il faut une licence d'entraînement pour chaque personne qui entraîne.

Nous devons donc définir dans le règlement intérieur de la SCC la notion de membre correspondant.

Proposition du comité :

- La SCC chapote l'activité
- Les règles de représentativité des différents syndicats d'éleveurs professionnels sont fixées par le Ministère.

Maître SERGENT sera consultée pour définir correctement ce mode de fonctionnement et de répartition des responsabilités.

La séance est levée à 19h30

La prochaine réunion de comité est fixée au 5 décembre 2001.